

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 5 JUIN 2026

Sous la présidence de Mme Martine SPADA, 1^{ère} adjointe au Maire.

Membres présents : Mme Martine SPADA, M. Jean-Marc WILT, adjoints au Maire ;
M. Baptiste AUTHIER, Mme Véronique BAUER, M. Lionel BECKER, M. Gilles BERRING,
Mme Caroline BURGER, Mme Emilie DELEMONTEX, M. Daniel E SILVA,
M. Jean-Loïc GUILLAUME, Mme Deborah MEYER, Mme Aline MUHR, M. Jérôme ROTH
et M. Christophe SCHMITT, conseillers municipaux.

Absents excusés : M. William PICARD, Maire, qui donne procuration à M. Lionel
BECKER ;
M. Christophe LAMBOUR, adjoint au Maire, qui donne procuration à Mme Deborah
MEYER,
Mme Marie-Paule GAEHLINGER, adjointe au Maire, qui donne procuration à M. Daniel
E SILVA ;
Mme Aurélie MENG, conseillère municipale, qui donne procuration à M. Jean-Loïc
GUILLAUME,
et Mme Christine HUFSCMITT, conseillère municipale.

Assistaient en outre à la séance : Mme Flora GUTFREUND, secrétaire générale de
mairie.

ORDRE DU JOUR

- I. Désignation d'un(e) secrétaire de séance.
- II. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 27
avril 2026.
- III. Désignation des délégués et suppléants du Conseil Municipal en vue de
l'élection des sénateurs.
- IV. Questions diverses.

Conformément à l'article L. 2122-17 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), M. le Maire étant absent, il est remplacé par Mme Martine SPADA, 1^{ère} adjointe, qui préside et ouvre la séance à 20H00.

Elle souhaite la bienvenue à l'assemblée et remercie les élus de leur présence.

Mme Martine SPADA fait l'appel nominal des conseillers municipaux présents pour noter les présences, les excusés et les procurations.

Elle constate que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT est remplie (présence d'au moins 10 membres).

I. Désignation d'un secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal désigne Mme Deborah MEYER en tant que secrétaire de séance, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

II. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 27 avril 2026.

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 27 avril 2026 est approuvé à l'unanimité, sans observation.

III. Désignation des délégués et suppléants du Conseil Municipal en vue de l'élection des sénateurs.

Les sénateurs sont élus au suffrage universel indirect pour 6 ans par un collège électoral composé de grands électeurs.

Le renouvellement du Sénat se fait par moitié tous les 3 ans.

Pour le département du Bas-Rhin, ce renouvellement s'opérera le 27 septembre 2026.

Composition du collège électoral :

- 1) les députés et sénateurs du Bas-Rhin
- 2) les conseillers de la Région Grand Est issus de la section Bas-Rhin de la Collectivité européenne d'Alsace (CEA)
- 3) les conseillers de la Collectivité européenne d'Alsace (CEA) des cantons du département du Bas-Rhin
- 4) les délégués des conseils municipaux ou des suppléants de ces délégués.

L'ensemble des conseils municipaux du département du Bas-Rhin sont convoqués le vendredi 5 juin 2026 afin de désigner leurs délégués et suppléants (date impérative fixée par le décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs).

Le nombre de délégués dépend de l'effectif légal du conseil municipal (article L2121-2 CGCT). Pour la Commune de Monswiller, il convient de désigner 5 délégués titulaires et 3 suppléants.

Le mode de scrutin, fixé par les articles L 289, R137 et suivants du code électoral, est le suivant pour les communes de plus de 1000 habitants :

- les délégués et suppléants sont élus simultanément ;
- le scrutin est un scrutin proportionnel de liste paritaire avec répartition des sièges à la plus forte moyenne ;
- le panachage n'est pas autorisé ;
- la modification de l'ordre de la liste n'est pas autorisée.

Mme Martine SPADA invite le conseil à procéder à la désignation des délégués et de leurs suppléants dans les conditions énoncées ci-dessus.

Le Conseil est appelé à délibérer :

Vu le code électoral ;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'instruction n° INTP2611651C du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Vu l'arrêté préfectoral pris en date du 11 mai 2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune ;

a) Composition du bureau électoral

Mme l'adjointe au Maire indique que le bureau électoral est composé :

- d'un président ;
- d'un secrétaire ;
- des deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin ;
- des deux membres présents les plus jeunes.

Le bureau de vote est ainsi constitué :

Présidente : Martine SPADA, en remplacement de M. le maire

Secrétaire : Deborah MEYER

Membres les plus âgés : Jean-Marc WILT et Christophe SCHMITT.

Membres les plus jeunes : Emilie DELEMONTEX et Jérôme ROTH.

b) Élection des délégués

Une liste a été déposée et enregistrée :

Proximité et bon sens pour Monswiller

Qualité	Prénom NOM	Sexe	Adresse	Date et lieu de naissance
Délégué 1	William PICARD	Homme	9 rue de la République 67700 Monswiller	19/06/1967 à Nîmes
Délégué 2	Martine SPADA	Femme	26 rue des Résidences Haemmerlin 67700 Monswiller	12/06/1965 à Bettwiller
Délégué 3	Christophe LAMBOUR	Homme	8A rue de Steinbourg 67700 Monswiller	10/04/1967 à Saverne
Délégué 4	Marie-Paule GAEHLINGER	Femme	21 rue du Général Leclerc 67700 Monswiller	14/01/1962 à Bouxwiller
Délégué 5	Jean-Marc WILT	Homme	2A rue du Michelbach 67700 Monswiller	25/03/1963 à Bouxwiller
Suppléant 1	Christine HUFSCMITT	Femme	17 rue du Général Leclerc 67700 Monswiller	02/12/1969 à Charleville-Mézières
Suppléant 2	Gilles BERRING	Homme	18 rue de la Tuilerie 67700 Monswiller	30/07/1971 à Saverne
Suppléant 3	Emilie DELEMONTE	Femme	3 rue Firth 67700 Monswiller	29/10/1993 à Troyes

Mme la Présidente rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales.

Après enregistrement de la candidature, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 18
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 18

La liste « Proximité et bon sens pour Monswiller » a obtenu 18 voix.

Mme la Présidente proclame élus délégués et suppléants les candidats de l'unique liste déposée « Proximité et bon sens pour Monswiller », dans l'ordre de présentation.

IV. Questions diverses.

Néant.

Mme Martine SPADA clôt la séance à 20H20.

